

# 1er sujet : revision du programme des cours de perfectionnement

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft (11)

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## I<sup>ER</sup> SUJET

### Revision du programme des cours de perfectionnement

---

#### Rapport sur la question mise à l'étude pour la réunion cantonale de la Société d'Education fribourgeoise à Bulle, le 9 juin 1921

---

#### I. Vœux du clergé concernant les cours de perfectionnement

1° Le cours de perfectionnement doit être éducatif autant et plus que l'école primaire ; a) parce que l'adolescence et la jeunesse sont des périodes de crises et de dangers moraux ; b) parce que c'est à ce moment que se constitue la personnalité définitive. La tendance professionnelle est excellente en soi ; mais elle ne saurait prendre le pas sur le souci de former l'âme de la jeunesse.

2° On veillera donc à ce que la tendance professionnelle qu'on préconise ne verse pas dans le matérialisme pratique, dans un bas utilitarisme ; la formation chrétienne de l'intelligence et de la volonté continuera d'être mise au premier plan dans l'enseignement et l'esprit du cours.

3° Les cours auront lieu le jour ; les cours du soir présentent de nombreux inconvénients moraux et autres. Ces séances de jour étant de trois heures, on peut compter sur 20 demi-journées ou séances.

4° Un cours théorique « d'éducation religieuse et morale » sera donné, à raison d'une demi-heure par séance, soit 20 leçons, par le curé de la paroisse ou le prêtre désigné par lui, selon la convention passée entre la Direction de l'Instruction publique et Mgr Bovet. Ce cours est obligatoire pour tous les élèves catholiques. Le moment où cette leçon sera donnée est fixé d'entente entre le curé et l'inspecteur. L'organisation de ces cours et leur adaptation aux circonstances locales sera également déterminée par entente entre le curé et l'inspecteur. Lorsque la paroisse comprend plusieurs écoles éloignées les unes des autres, les élèves, conduits par leur maître, pourraient se réunir une fois par mois, par exemple, au chef-lieu ou en tel autre endroit convenable, pour y entendre une leçon qui durerait alors une heure. On pourrait profiter de ces réunions pour faire donner par un praticien ou un professionnel certains cours utiles, comme apiculture, aviculture, arboriculture, menuiserie agricole, etc., cours qui pourraient être subsidiés par le Département de l'Intérieur et rentreraient bien dans le programme d'enseignement agricole élaboré l'an dernier.

5° La formation morale théorique, au cours de perfectionnement, consistera moins en l'acquisition de connaissances nouvelles qu'en affermissement de la

conviction et de la volonté sur un certain nombre de principes fondamentaux de la vie morale et religieuse et l'examen attentif et détaillé des conséquences pratiques qui en découlent. Les leçons consisteront en démonstrations apologétiques bien appropriées et en applications de la doctrine à la vie bien concrètes et saisissantes.

6° Le maître assistera aux leçons du prêtre ; il veillera à maintenir une stricte discipline et s'efforcera de collaborer personnellement, dans son propre enseignement, aux directions qui y sont données.

7° Les 20 leçons de chaque année formeront un ensemble complet. Elles ne se répéteront pas pendant les quatre années du cours.

8° La matière des cours pourrait être la suivante :

I. Dieu, le Christ, l'âme, les fins dernières. — Notions d'histoire de la révélation.

II. L'Eglise, sa constitution, ses sacrements.

III. La morale personnelle.

IV. La morale sociale.

9° L'enseignement des connaissances civiques demeure du domaine des instituteurs. Le prêtre donnera cependant quelques leçons sur la notion chrétienne de la famille, de la profession, de l'Eglise, de l'Etat, sur l'autorité et les devoirs des citoyens.

10° Au cours des leçons de morale personnelle, on insistera spécialement sur la question de l'alcoolisme. Chaque année, d'ailleurs, fournira au curé l'occasion de revenir sur ce sujet capital. De son côté, le maître s'en préoccupera lui aussi dans ses leçons.

11° Au cours des leçons sur la morale sociale, quelques demi-heures seront consacrées à la question de l'éducation de la pureté. Des indications spéciales seront données aux curés par l'autorité diocésaine sur ce sujet et la manière de le traiter. Cet enseignement sera clair, solide, approprié au milieu, autant que digne et prudent.

12° Si ces principes sont adoptés par l'autorité compétente, l'Ordinaire donnera en temps opportun des directions précises et développées aux prêtres chargés de cet enseignement ; il dressera un programme détaillé ; on souhaite qu'il fasse rédiger un manuel concis, éventuellement quatre brochures (une par année), à mettre entre les mains de l'élève ; il étudiera, enfin, la question d'un contrôle de cet enseignement.

13° La tendance professionnelle qu'on désire introduire dans le cours de perfectionnement nous paraît digne d'être approuvée, à condition qu'elle ne prime pas sur la formation proprement spirituelle, qu'elle s'inspire de l'idée chrétienne et qu'elle évite d'exciter l'esprit de classe. Il appartient à l'autorité civile de l'organiser et d'en déterminer les limites, de l'adapter aux diverses régions du pays.

14° Nous la verrions même de bon œil introduite dans le cours supérieur primaire, pour autant que cela n'aurait pas pour conséquence une augmentation du programme, qui est déjà trop chargé, et qui demande impérieusement d'être allégé. Nous souhaitons aussi que ce cours, bien loin d'encourager la dépopulation des campagnes par un enseignement inapproprié, réagisse efficacement contre ce mal.

## II. Rapport proprement dit

### PRÉLIMINAIRE

La question mise à l'étude, cette année, par la Société d'Education fribourgeoise est d'une grande importance au point de vue scolaire et a fait, depuis longtemps déjà, l'objet des préoccupations des instituteurs.

Actuellement, on parle de réformes à propos de tout. Après une période de lenteur et de stagnation dans bien des domaines, la guerre est venue jeter son trouble jusque dans le monde scolaire. Il n'y a qu'à songer aux exigences de la mobilisation, aux épidémies, sans parler de l'énerverment général qui a entravé la mission des éducateurs durant cette période agitée et dont on constate aujourd'hui les néfastes conséquences. Mais, soudain, les hommes sont pris d'un véritable besoin de mouvement, de changement, de réforme. Tant d'agitation trouble bien un peu les esprits ; aux propositions sérieuses se mêlent, parfois, des idées erronées. Pour certains, tout reste à faire ; pour d'autres, ce qui existe est parfait ou à peu près. La vérité est entre ces deux extrêmes et tâchons de la dégager au sujet des cours de perfectionnement.

On aurait, certes, mauvaise grâce à prétendre qu'il n'y a rien à réformer dans les cours de perfectionnement et leur programme. Dans la pensée de leurs promoteurs, nos cours de perfectionnement avaient d'abord pour but de répéter, de continuer et de compléter ce que l'école primaire avait commencé. Ont-ils donné tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre ? Non. En général, les maîtres chargés de ces cours ont eu pour objectif principal la préparation aux examens de recrues et la formation morale a été parfois trop délaissée. On voulait briller dans les statistiques, on se faisait un point d'honneur de monter à l'échelle des vingt-deux degrés.

Etait-on parvenu à gravir un échelon, on embouchait la trompette et l'on se mettait à chanter victoire. Puis, on s'élançait à l'assaut d'un second échelon. Et pour y réussir, on recommençait à répéter et à gaver les matières qui faisaient l'objet de ces examens comme si quelques notions de plus ou de moins d'histoire nationale, de géographie et d'instruction civique acquises à grand renfort de répétition étaient le « nec plus ultra » de l'enseignement. Celui-ci tombait dans la monotonie et son but principal, noble et élevé, était faussé. Le jeune homme oubliait que l'école est une préparation pour la vie et ne travaillait plus que pour des notes.

Malgré ces défauts, nos cours ont porté de bons fruits et tous ne sont pas d'accord de faire table rase de l'ancienne organisation. *Evolution et non révolution* nous paraît une devise aussi juste en pédagogie qu'ailleurs.

A quelle école ont été formés les soldats fribourgeois qui se sont si bien comportés pendant toutes les mobilisations et qui se sont même couverts de gloire en novembre 1918 ? Aurions-nous oublié les paroles sublimes de désintéressement et d'abnégation de nos jeunes gens mourant sur un lit d'hôpital, loin du toit paternel ! A quelle école ont été élevés ces milliers de citoyens dont les votes magnifiques ont été un honneur pour notre canton et qui nous ont grandis dans l'estime de nos Confédérés ? Si l'enfant doit apprendre à connaître et à aimer Dieu sur les genoux de sa mère, c'est à l'école que doit germer et éclore le patriotisme. L'école a toujours été et doit rester, chez nous, la cellule créatrice qui forme les vrais chrétiens, les bons citoyens et les patriotes ardents. Et cet



instrument de formation morale n'a pas été, jusqu'ici, aussi défectueux que d'aucuns veulent bien le prétendre, car il n'a pas failli à sa tâche.

Une expérience a, d'ailleurs, été faite dans ce domaine. Depuis 1914, les examens de recrues sont supprimés. Et maintenant, chose très grave à dire, cette suppression nous laisse dans un certain désarroi qui ne saurait se prolonger sans un grave préjudice pour nos jeunes gens et le pays tout entier. La tâche de l'instituteur devient plus ardue ; un vent d'émancipation a soufflé sur la jeunesse et la fameuse « vague de paresse » dont on parle tant semble avoir déferlé jusque chez nous. Autour de l'école, que de relâchement et de défaillance ! Par l'émulation qu'ils créent, les examens resteront toujours un puissant moyen de progrès et nous croyons qu'on devrait sérieusement envisager le rétablissement de ceux-ci, mais peut-être plutôt au point de vue *cantonal* que fédéral.

Concluons cette digression en disant : *A temps nouveaux, besoins nouveaux.* L'orientation des cours peut et doit rester la même ; il suffit de les adapter en les simplifiant à la situation actuelle, tâche difficile, sans doute, mais possible aussi. *Simplification* et *adaptation* du programme des cours de perfectionnement aux besoins actuels de la vie : telles nous paraissent les deux idées générales qui doivent présider à cette réforme et qui semblent rallier tous les suffrages. *Les matières enseignées auront d'autant plus de valeur qu'elles trouveront une application plus fréquente dans la vie de l'individu.*

### A. Education

- 1° Enseignement religieux (laissé aux soins de l'autorité ecclésiastique) ;
- 2° Antialcoolisme et formation du caractère ;
- 3° Enseignement moral social.

L'instruction religieuse, qui est à la base de tout enseignement chrétien et qui figure dans nos classes à la place d'honneur, ne saurait être supprimée dans la période post-scolaire. A l'heure grave pour tout adolescent où les séductions du monde lui offrent leur attrait, où sa personnalité tend à s'affirmer, où des exemples pernicious et de fausses doctrines sociales peuvent si facilement en faire une victime innocente, on aurait grandement tort d'abandonner son éducation religieuse et de le laisser voguer, sans guide et sans boussole, dans un monde imbu de matérialisme.

Les maîtres qui font du service militaire peuvent, hélas ! constater trop souvent comment nos jeunes recrues fribourgeoises, perdues dans une chambrée de sceptiques et de railleurs, se laissent facilement désemparer par les objections les plus simples ou des sophismes accompagnés de flatteries et de railleries.

Aussi, était-ce avec une vive satisfaction que les instituteurs avaient vu inaugurer, il y a trois ou quatre ans, ces cours de religion d'une demi-heure, à la fin de la leçon hebdomadaire. Donnés sous forme de conférences ou de causeries par le prêtre de la paroisse, cet enseignement semblait avoir une heureuse influence sur les jeunes gens, qui paraissaient d'ailleurs le goûter.

Pour diverses raisons, ces cours n'ont pu être maintenus régulièrement partout. Nous le regrettons et nous désirons vivement les voir reprendre au plus tôt.

\* \* \*

Notre jeunesse s'amuse : telle est la trop triste constatation que l'on fait, en voyant dans les fêtes multipliées l'affluence de nos jeunes gens ; constatation sur laquelle il serait, d'ailleurs, superflu de s'étendre longuement. On a eu raison

de dire, à plus d'une reprise, que l'alcoolisme était notre fléau national et que, par la porte des auberges, s'engloutissent bien des fortunes.

Les idées d'une certaine jeunesse sont franchement inspirées des théories malsaines venues d'ailleurs. C'est toute une mentalité à changer, toute une éducation à refaire. A ce point de vue, il faut reconnaître que l'influence du cours de perfectionnement est plutôt minime. Trop de courants et de circonstances entraînent la jeunesse sur la pente fatale. On comprend, dès lors, pourquoi les exhortations du meilleur des maîtres ont si peu de prise sur certains cœurs. La lutte contre les tendances néfastes ne deviendra vraiment fructueuse que le jour où la famille, les autorités et l'école y apporteront leur concours. Hélas ! constatons-le sans amertume ; l'école est presque toujours seule sur la brèche. La famille souvent, et les autorités parfois, ont un intérêt passager et mal compris à se tenir à l'écart et même à entraver le travail du maître.

En ce moment critique où l'enfant devient homme, la formation du caractère prendra pourtant une importance particulièrement grave. Elle conservera et développera les belles qualités de notre race en atténuant ses défauts et fera de notre jeunesse une génération forte, pieuse, économe, laborieuse et patriote.

On ne répétera jamais trop que l'exemple sera dans cet enseignement le meilleur des leviers et le plus puissant des stimulants. A côté de cela, l'enseignement occasionnel, sous forme de lectures, sujets de rédaction, problèmes, etc., suffit-il ? Nous ne le croyons pas. Transcrivons ici l'opinion d'un instituteur de Fribourg, à propos de la question sociale et de l'hygiène :

« Il y a là, dit-il très judicieusement, un vaste domaine à explorer qui, jusqu'à ce jour, n'a reçu qu'un simple commencement de culture dans les trop rares causeries données par M. l'Inspecteur Savoy.

« J'ai pu constater, continue-t-il, que ces conférences sont très goûtées de notre jeunesse, qu'elles font tomber bien des préventions et des idées erronées et qu'elles sont une excellente préparation à la vie sociale.

« A part les problèmes sociaux de l'organisation du travail, des institutions de prévoyance, des rapports entre patrons et ouvriers, il y aurait lieu de traiter également la grande et toujours actuelle question de l'alcoolisme, l'hygiène générale et sexuelle et l'éducation de la pureté. Ces graves sujets seraient évidemment exposés par un médecin ou un prêtre.

« Enfin il y aurait une troisième série de causeries ayant pour objet la culture physique : gymnastique, sports, jeux, courses de montagne, etc. »

C'est là un programme très vaste, avouons-le, qu'il faudrait répartir sur un cycle de 3 ou 4 ans.

Mais nous avons besoin, maintenant plus que jamais, d'hommes pratiques, de jeunes gens d'action bien préparés à surmonter les difficultés de la vie. Il y a nécessité d'apprendre à nos élèves des cours de perfectionnement le courage de regarder en face les devoirs du citoyen, de leur donner le goût de l'effort et de la responsabilité. Nos programmes doivent se modifier et contribuer à former ces hommes forts et pratiques dont nous avons tant besoin.

## B

1° L'enseignement dans les cours de perfectionnement doit-il avoir un caractère nettement professionnel ou simplement une tendance professionnelle ?

2° Branches principales à enseigner pour le développement général des jeunes gens : a) Langue maternelle ; b) Calcul et comptabilité ; c) Branches civiques.

3° Quel est le développement à donner à chacune de ces branches ?

Dans nos cours de perfectionnement, il y a des jeunes gens qui sont apprentis, agriculteurs, ouvriers, manœuvres, etc. Le programme doit s'adapter à leurs aptitudes et à leurs besoins. Il faut que nos cours les préparent pour la vie ; dans ce but, leur programme doit varier selon les besoins et les situations. Mais nous n'allons cependant pas transformer notre salle de classe en un atelier où le banc du menuisier coudoierait l'enclume du forgeron et fraterniserait avec le pétrin du boulanger. Non, le cours de perfectionnement, de l'avis presque unanime, doit avoir une *simple tendance professionnelle*.

\* \* \*

Et maintenant, quelles seront les branches principales à enseigner pour le développement général des jeunes gens ?

L'école apprend d'abord à lire, rédiger, calculer ; quand, avec cela, elle aura inculqué l'amour de la terre, du clocher natal, de l'humble outil de l'artisan, de la vocation choisie, elle aura rempli son devoir.

Donc, langue maternelle, calcul et comptabilité, branches civiques : voilà l'ossature de la nouvelle organisation. Antialcoolisme, enseignement moral et social, agriculture, hygiène seront les branches secondaires qui, les unes, feront l'objet d'un enseignement occasionnel, qui, les autres, devraient être l'objet d'un enseignement spécial.

Passons rapidement en revue ces diverses branches. La *langue maternelle* occupera toujours la première place. La crise de l'orthographe est générale ; nous ne voulons pas nous y attarder. Constatons simplement que la besogne ne manquera pas dans ce domaine au cours de perfectionnement où l'on pourra souvent faire largement appel à l'amour-propre de l'élève.

Il faut donner au jeune homme le goût de la *lecture*, ce qui n'est pas chose facile. Pour cela, il faut des textes variés et intéressants. Le journal paraît, à ce point de vue, un excellent auxiliaire. Le maître demandera tantôt un compte rendu de fête, un article agricole, un fait se rapportant à l'alcoolisme, une biographie de magistrat, un article nécrologique. Nos divers journaux agricoles et religieux seront les sources où nous puiserons les lectures les plus variées et les plus intéressantes. L'élève lui-même peut devenir un collaborateur que ses condisciples devront suivre comme de simples auditeurs.

En *rédaction*, à côté de sujets purement moraux ou éducatifs, il y a une large part à faire aux sujets d'un ordre purement pratique. La correspondance sous ses diverses formes, la rédaction d'actes usuels et même de protocoles devront désormais figurer dans nos programmes de cours de perfectionnement.

En *calcul*, nos élèves sont proportionnellement plus forts qu'en langue maternelle. Disons simplement que l'on devra, désormais, enseigner régulièrement la comptabilité au cours de perfectionnement. Calcul et comptabilité devront s'adapter au milieu de l'élève.

Voici les matières principales à parcourir en calcul :

a) Revue des quatre opérations avec nombres entiers, fractions décimales, fractions ordinaires, système métrique au moyen de problèmes pris dans le milieu où vit le jeune homme et au moyen des surfaces et des volumes qu'il sera appelé à calculer plus tard ;

b) Problèmes sur le tant % ;

c) Intérêt et escompte ;

d) Prix brut, prix net, bénéfice.

En *comptabilité*, on pourrait aborder les points suivants :

- a) Rédiger un reçu, une quittance, etc ;
- b) Remplir un mandat postal, un chèque, etc. ;
- c) Prix de revient divers ;
- d) Inventaires ;
- e) Eléments de comptabilité agricole ou commerciale.

On pourrait, à la campagne surtout, jeter un coup d'œil sur la comptabilité communale. Le futur citoyen doit apprendre à soigner ses intérêts matériels, comme ceux de la commune elle-même et d'une manière intelligente. L'élève aura pour la comptabilité un cahier spécial qu'il conservera pendant les trois ans que dure le cours et dans lequel se trouveront les actes indispensables pour la vie.

Si nous abordons les *branches civiques*, on sera unanime à déclarer que cet enseignement a été des plus défectueux et qu'il faut rompre avec les erreurs du passé. Les énumérations fastidieuses de noms ou de dates, l'enseignement de certains détails futiles qui n'ont vraiment aucune importance et aucune influence sur le cœur ou la raison doivent être abandonnés. Qu'on supprime également la carte muette qui n'a aucune utilité pratique. Savoir lire une bonne carte parlante est, certes, bien plus utile que de connaître à fond la carte muette un jour d'examen.

On ne s'étonnera pas si nous nous attardons un peu longuement aux branches civiques. Avant la guerre, l'abandon de la terre était déjà un grand danger pour l'avenir de notre agriculture. Après la guerre, le péril a grandi encore, semble-t-il. Mais, parmi les mesures qui peuvent retenir nos jeunes gens sur notre sol, nous croyons que l'on n'a pas assez compris l'importance de l'histoire et de la géographie locales. Au fond, le sentiment patriotique se résume, se concentre, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur le village natal, sur la localité où nous naissons et où nous passons notre enfance.

Pour rompre un peu la monotonie de ces lignes, qu'on nous permette de vous citer une jolie page d'une lettre d'un soldat à la frontière, alors qu'il songe, dans un moment d'ennui, à son village :

« C'est un déshérité, mon village ! Je l'aime pourtant. J'y fus heureux dans mon enfance autant qu'on peut l'être. Dans mon village seulement, lorsque je pense à la fuite des jours et au grand mystère, je ressens ces mélancolies qui, ailleurs, me sont une souffrance, qui me semblent douces ici comme l'air embaumé d'un matin de mai. A M., là seulement, je connais ces petites joies qui, séparées des longues tristesses et mises tout à bout, ressembleraient à du bonheur. Oui, j'y comprends mieux la vie et la mort m'y fait moins peur ! C'est que j'ai poussé sur ce sol dans lequel on me remettra un jour. Le vieux cimetière où mes morts fleurissent m'est accueillant comme une famille. A M., j'écoute mes souvenirs. Ils ont la voix de mon père et de ma mère, de ceux que j'ai aimés. Ils me disent des choses que je n'ai entendues nulle part ailleurs, avec un accent qu'aucune parole humaine n'a jamais eu pour moi ; ils rafraîchissent mes illusions fanées et me redonnent mon âme de jeunesse où la gaité faisait son nid. »

Pour qu'un jeune homme écrive de la sorte, il faut bien que l'empreinte du sol natal soit forte, soit vraiment prépondérante.

Donc, dans les diverses branches civiques l'enseignement devra surtout gagner en profondeur. Ainsi, en *géographie*, le programme devrait être mieux adapté. Il faudrait rester dans les généralités pour l'ensemble de la Suisse, mais développer spécialement la géographie du canton au point de vue économique, social et industriel. On verrait d'abord les contrées les plus rapprochées ; puis,

peu à peu, on pourrait s'étendre plus loin et parler de la géographie générale, occasionnellement peut-être, selon les événements qui se présentent. La géographie locale ne sera pas oubliée non plus ; étude du plan, son orientation, recherches de bornes de pièces de terre avec application sur le terrain, se rattacheront aux problèmes sur l'échelle.

Lorsque l'élève, par la seule observation de la carte, déduira le climat, l'hydrographie, les productions et les occupations d'une contrée, nous aurons fait un grand pas. La géographie, outre son côté pratique, aura dès lors une grande valeur éducative en développant l'esprit d'observation, le raisonnement l'imagination et la mémoire du jeune homme.

« Abhorrée et enterrée soit à jamais, dit un maître, cette méthode barbare qui obligeait l'élève à psalmodier une interminable succession de noms plus ou moins baroques, défilant à une allure accélérée et dans un ordre invariable, comme des soldats à la parade. »

En *histoire*, si nous voulons surtout développer le sentiment patriotique chez nos grands élèves, il faudra étudier l'histoire locale, régionale et cantonale et diminuer très sensiblement le programme d'histoire ancienne pour s'attacher surtout aux grands faits, aux grandes périodes et aux événements contemporains. Ayons soin de faire ressortir certains détails que l'école primaire a dû laisser dans l'ombre, étudions d'une façon plus approfondie les causes et les conséquences des faits. Peu, mais quelque chose qui restera pour toujours dans le cœur et l'intelligence de l'enfant.

L'*instruction civique* a été trop souvent un excellent soporifique et, au lieu de concourir à l'éducation, elle poursuivait, semble-t-il, un but opposé en donnant aux élèves le dégoût de nos institutions. En serait-il ainsi si nous avions concrétisé et simplifié notre enseignement en choisissant comme thèmes de nos leçons des actualités : commentaires des événements du jour, évolution sociale, courant des idées politiques, votations et élections ?

Souvenons-nous que le jeune homme d'aujourd'hui sera le citoyen de demain et efforçons-nous d'approfondir surtout les faits qui l'intéresseront, dès qu'il sera majeur. Voici quelques points qui nous paraissent de toute importance à ce point de vue :

a) Le citoyen dans la commune ; ses devoirs comme administré et administrateur ;

b) Le citoyen dans le canton ; ses nouveaux droits constitutionnels, conséquences que l'exercice de ses droits va amener ; responsabilité plus grande ; les impôts et les devoirs du bon citoyen à cet égard ;

c) Le citoyen dans la Confédération ; le service militaire ;

d) Différents modes d'élection.

Pour l'année 1921-22, nous avons notre programme tout tracé. Ce sera les élections législatives et exécutives auxquelles nous procéderons en novembre. Il y aura là ample matière pour tout l'hiver.

## C

Quelles sont les spécialités à introduire dans cet enseignement pour répondre aux besoins des diverses classes qui composent notre population ? a) Au point de vue agricole ; b) au point de vue industriel ; c) au point de vue commercial ; d) à certains points de vue régionaux particuliers ; e) au point de vue de l'hygiène.



## D

1<sup>o</sup> Quelles matières estimez-vous pouvoir aborder dans chacune des branches énoncées ci-dessus ?

2<sup>o</sup> Quels sont les moyens que vous proposez pour rendre cet enseignement utilitaire et pratique ?

L'école continuera à faire dans son programme la plus large place aux branches qui lui permettent de remplir sa mission essentielle et primordiale. Cette formation générale préparera à la vie le jeune ouvrier aussi bien que le jeune campagnard, le futur fonctionnaire comme le futur intellectuel. Les professions les plus diverses ont besoin d'une certaine somme de connaissances élémentaires communes et l'école primaire ne doit pas viser à faire des savants, mais ne doit pas chercher non plus à préparer des spécialistes. Elle doit, avant tout, former des hommes et des citoyens.

Cependant, peut-on lui demander quelque chose de plus que cette influence générale ? Nous le croyons ; à condition de donner à l'enseignement une tendance professionnelle qui mette nos cours de perfectionnement en harmonie avec le milieu des élèves. Trop souvent, dans nos campagnes surtout, on arrache aux champs et à l'atelier les jeunes gens les mieux doués pour en faire des employés de bureau ou d'administration.

Nous pouvons diviser nos élèves en deux types généraux : le type rural et le type industriel. Sans doute, nos instituteurs ne sont généralement pas préparés à affronter les tâches nouvelles qu'on voudrait leur demander. Saluons avec joie, à ce point de vue, notre nouvelle loi cantonale sur l'enseignement agricole et félicitons nos collègues qui ont eu le courage d'aller suivre un cours d'agriculture et de compléter leur formation. Mais, dans les milieux plus peuplés, il y aurait lieu, semble-t-il, de faire appel à quelques maîtres spéciaux qui seraient chargés de donner un certain nombre de cours tout en initiant leurs collègues aux tendances nouvelles.

Résumons-nous, avant qu'on nous accuse de nous aventurer trop loin dans ce domaine. L'école doit continuer à donner une forte culture générale avec une tendance pratique, tendance qui devra naître sur les bancs du cours supérieur de l'école primaire et que l'on accentuera au cours de perfectionnement selon les circonstances et les lieux.

En matière agricole surtout, les écoles régionales remaniées et mieux adaptées pourront rendre d'excellents services. La loi du 19 décembre 1919 sur l'enseignement agricole prévoit, d'ailleurs, la création d'une section agricole pour les élèves du cours supérieur de l'école primaire ou ceux des *cours complémentaires*.

A titre documentaire, voici ce que préconise un vétéran de l'enseignement pour rendre plus pratique la formation professionnelle des jeunes gens au cours de perfectionnement de la campagne :

« La plupart des élèves de nos écoles rurales sont destinés à devenir agriculteurs. Il importe donc de les préparer à leur avenir, non seulement par des théories, mais par des conseils facilement applicables. En voici quelques exemples :

« Ainsi, une condition capitale pour obtenir des récoltes abondantes réside dans l'emploi judicieux des engrais. Comment doit-on épandre le fumier ? Quand doit-il être conduit ? Quand est-il prudent de ne point en conduire ? Quel engrais convient mieux à tel sol ? Autant de questions dont le maître devra développer

les réponses en les justifiant. Il donnera la preuve que la connaissance approfondie de l'usage des engrais augmentera les ressources du paysan.

« Dans notre canton, les soins à donner au verger sont souvent négligés et méconnus. L'instituteur doit s'efforcer de donner aux jeunes gens le goût de l'arboriculture. Mettons la main à la pâte. Au printemps, à fin février ou en mars, le maître ne pourrait-il pas, j'allais dire, ne devrait-il pas se rendre dans quelques vergers, avec ses élèves, et y procéder à des nettoyages et à des élagages ? Ces travaux seront préalablement expliqués, puis exécutés selon un plan bien défini.

« Le futur agriculteur doit apprendre à soigner ses intérêts matériels d'une manière intelligente. La comptabilité professionnelle est une branche dont l'étude lui est indispensable. Pour ses paiements à terme, le paysan recourt fréquemment au billet à ordre, dont les inconvénients sont malheureusement trop nombreux. Remplaçons-le par le compte courant, avec amortissement. Le paysan veut-il conclure un marché quelconque ? Il n'aura qu'à s'adresser à la banque où il aura un compte courant amorti.

« C'est ainsi que le billet à ordre disparaîtra. Excellente affaire dont il faut démontrer les avantages par des calculs et des exercices appropriés.

« Je m'empresse de dire que l'élève aura un cahier spécial pour l'enseignement professionnel. Toutes les questions traitées s'y trouveront. Ce cahier deviendra le *vade-mecum* du futur cultivateur qui prendra goût à sa profession et s'attachera à la terre natale.

« L'enseignement du maître produira ainsi des fruits abondants. »

Voici ce que propose un autre maître :

« a) Arboriculture : Quiconque voyage en Suisse allemande est frappé d'admiration à l'aspect de ces forêts d'arbres fruitiers, grands et robustes gaillards qui entourent des fermes cossues, attestant la prospérité de ces régions. Aidons-nous à élever notre canton au rang de ses confédérés alémanniques.

« Nous sommes fiers, à juste titre, des progrès réalisés chez nous en agriculture. Une grande lacune reste à combler : la tenue des vergers qui doit, de ce fait, avoir l'honneur de nos premiers soins.

« b) Les améliorations foncières sont un puissant facteur de productivité. Nous aborderions, dans ce domaine, l'étude du drainage, de l'ameublissement du sol et de l'application rationnelle des engrais.

« c) L'assolement, ainsi que les terrains préférés des diverses essences.

« d) L'étude du bétail bovin suisse avec les maladies contagieuses et de quelques notions usuelles de médecine vétérinaire.

« e) Le matériel agricole moderne.

« f) Notions de droit et de législation pour le crédit, les successions, les contrats, etc.

« g) Notions d'économie rurale pour la coordination des opérations et l'emploi des capitaux en vue de la réalisation d'un légitime bénéfice. »

Cependant il ajoute prudemment :

« Nous ne sommes, naturellement, pas outillés ni n'avons le temps d'approfondir un programme de cette envergure. C'est un idéal auquel doivent cependant tendre tous nos efforts et que nous pourrions atteindre par la création d'écoles régionales d'agriculture. »

Un instituteur de la partie montagneuse du canton ajoute les points suivants :

« Apiculture : quelques notions générales si cette branche est développée dans la contrée.



« Economie alpestre : Valeur et rentabilité d'un pâturage ; soins à lui donner ; épierrements, utilisation du fumier à la montagne ; défrichage des broussailles inutiles, etc. ; autres améliorations foncières ; ce que doit être le chalet.

« Quelques notions d'économie forestière. »

Ailleurs, on préconise une conférence donnée aux élèves, chaque automne, à la rentrée des cours, sur un point déterminé de notre agriculture. Maîtres et élèves seraient présents et chacun prendrait ses notes ; l'enseignement ainsi reçu formerait la base du cours d'hiver.

Si nous nous sommes attardés à la question agricole, c'est qu'elle occupe une place d'honneur dans notre canton. On trouvera, sans doute, dans les diverses opinions que nous venons de donner des indications utiles.

\* \* \*

Par l'esprit d'observation qu'elle s'efforce de développer, par l'attention qu'elle exige, par les habitudes de propreté et d'ordre qu'elle doit inculquer, en un mot par l'influence morale qu'elle exerce sur les élèves, l'école concourt, d'une manière indirecte, sans doute, mais profonde et sérieuse, à la préparation des travailleurs manuels.

Afin d'orienter les jeunes gens vers telle ou telle vocation, l'école doit-elle posséder des ateliers et le matériel indispensable ? Nous avons déjà répondu à cette question ; la chose est matériellement impossible dans nos cours de perfectionnement. Ici, comme ailleurs, ceux-ci devront chercher à rendre l'enseignement plus concret et plus pratique en préparant, d'un côté, de bons citoyens et en contribuant, d'autre part, à la formation professionnelle des travailleurs.

Qu'on nous permette ici, à la campagne surtout, de recommander et d'intéresser les élèves à ces métiers rustiques qui tendent malheureusement trop à disparaître : charron, maréchal, sellier, charpentier, etc.

Au point de vue industriel et commercial, on propose comme nouvelles branches le dessin et la langue allemande. Il est certain qu'un peu de dessin professionnel sera d'une grande utilité et que la connaissance de la langue allemande rendrait plus d'un service dans la vie journalière d'un artisan. Puis, chose plus possible, on fera au cours de perfectionnement une large part à la comptabilité et à la correspondance commerciale.

D'un autre côté, en géographie, on s'attardera davantage à l'industrie et au commerce de la Suisse. Il y aura lieu d'étudier les centres de production et d'échange, les débouchés, les articles d'importation et d'exportation, les moyens de transport, etc.

\* \* \*

Nous avons, déjà plus haut, dit un mot de l'hygiène et de la morale et relevé l'intéressante initiative prise à ce sujet à Fribourg. Nous n'y reviendrons pas ; qu'on nous permette cependant de dire deux mots de la gymnastique et de citer ici l'opinion de spécialistes :

« Nos campagnards se développent physiquement dans des conditions excellentes. Le seul avantage des exercices exécutés sous la direction du maître serait de les rompre à une certaine discipline morale. Car il est à remarquer que le paysan discipline lui-même son effort physique.

« Sauf de rares exceptions, l'éducation physique qu'il faudra donner à l'habitant des campagnes ne reposera donc pas sur les mêmes principes que celle dont

auront besoin les habitants des villes. C'est vers l'assouplissement qu'il faudra faire porter l'effort de l'éducation physique des montagnards.

« Je serais même assez tenté de diriger l'instruction de nos jeunes villageois du côté de l'hygiène ; qu'on leur signale les dangers de l'alcoolisme et la nécessité des soins corporels ; qu'on leur apprenne par l'hygiène à conserver et à améliorer leur corps souple et fort.

« En ville, au contraire, il y a nécessité absolue de la culture physique intensive. Il faut que nos enfants, tous nos enfants, se développent. Pour cela, il est nécessaire, dans tous nos établissements d'instruction, de donner une large part à l'enseignement des sports <sup>1</sup>. »

Ailleurs, nous lisons encore :

« C'est à l'école et dans la période post-scolaire que la jeunesse doit être préparée par la gymnastique dans toute son étendue, de telle manière que l'armée n'ait plus qu'à mettre en pratique directement les exercices d'application. Il ne suffit pas d'apprendre à marcher, il faut apprendre à soutenir la marche.

« Il faut habituer le jeune homme à discipliner son corps. Cette discipline du corps devient d'autant plus nécessaire que la vie civilisée fait, de jour en jour, plus de progrès et que le bien-être à la fois plus facile à conquérir, nous pousse davantage à la mollesse, source de tant de maux qui abâtardissent les races.

« Ce qui importe, pour le futur soldat, ce n'est pas de connaître en entrant au service comment on fait l'école de section, le service en campagne ou le maniement d'arme, mais c'est d'être *entraîné physiquement* <sup>2</sup>. »

## E

Quelle organisation des cours de perfectionnement répondrait le mieux au programme proposé ? (Classement des élèves. — Répartition des heures. — Manuels à l'usage des élèves et du maître. — Matériel d'enseignement.)

Les anciens programmes des cours de perfectionnement reposaient, en général, vaguement sur la méthode concentrique, c'est-à-dire que l'on revenait chaque année sur les matières enseignées pour les répéter, rarement pour les approfondir et les développer. Ce système a révélé deux inconvénients : d'une part, la curiosité des élèves et leur « appétit de savoir » sont émoussés par cette présentation continuelle des mêmes matières ; en outre, les heures de classe étant relativement bien restreintes, il devenait difficile, même pour un maître expérimenté, d'approfondir et de développer réellement les matières des années précédentes. L'enseignement ainsi condamné à trop embrasser restait *superficiel*. Le nouveau programme devra obvier à ces deux défauts par une présentation progressive des matières d'enseignement et par une spécialisation. A chacun sa tâche, tel sera le mot d'ordre du cours de perfectionnement.

Nous croyons, dès lors, qu'il serait nécessaire de classer les élèves dans les différents cours, là où il y en a plusieurs, non plus d'après les notes moyennes, mais *D'après la profession* choisie afin de mettre chaque élève à la place qui répond le mieux à ses aptitudes. Dans ces différentes sections, le même maître pourrait donner les leçons qui conviennent le mieux à ses aptitudes ; le cours prendrait un aspect nouveau et l'émulation serait plus grande. Dans nos écoles rurales, où il n'y a souvent qu'un seul maître, partant un cours unique, le maître s'efforcera de mettre son enseignement à la portée moyenne des élèves.

<sup>1</sup> *Gymnaste suisse*, n° 53, 1920.

<sup>2</sup> *Gymnaste suisse*, n° 4, 1921.

\* \* \*

Abordons la répartition des heures. Le programme projeté est vaste en comparaison du temps qu'on peut y consacrer. Il y aurait donc lieu de le répartir sur trois années, de manière que chaque élève puisse l'absoudre.

La majeure partie des cours se donne actuellement le jour. Ce changement a été heureux et nous souhaitons vivement qu'on supprime tous les cours donnés encore le soir. D'un autre côté, avec une seule séance par semaine, l'effort est trop dispersé pour être bien fructueux ; nous croyons qu'il serait avantageux de répartir les séances à raison de deux par semaine sur un temps moins long. Peut-être l'idée n'est-elle pas pratiquement réalisable, mais elle doit retenir l'attention.

Quant à la répartition des heures, voici quelques propositions soumises :

a) Sur 6 heures de cours, on consacrerait :

Religion :  $\frac{1}{2}$  heure.

Langue maternelle : 1  $\frac{1}{2}$  h.

Calcul et comptabilité : 1  $\frac{1}{2}$  h.

Branches civiques : 1 h.

Agriculture ou enseignement spécial : 1 h.

Dessin ou gymnastique :  $\frac{1}{2}$  h. — Total : 6 heures.

b) Egalement sur 6 heures, on soumet le projet d'horaire suivant :

Religion : 1 h.

Langue maternelle : 1  $\frac{1}{2}$  h.

Calcul et comptabilité : 1  $\frac{1}{2}$  h.

Branches civiques :  $\frac{3}{4}$  d'heure.

Agriculture :  $\frac{3}{4}$  d'heure.

Chant ou gymnastique :  $\frac{1}{2}$  h. — Total : 6 heures.

c) Sur 9 heures de cours, on propose ailleurs la répartition suivante :

Langue maternelle : 3 h.

Calcul et comptabilité : 3 h.

Branches civiques : 1  $\frac{1}{2}$  h.

Education physique : 1  $\frac{1}{2}$  h.

Ajoutons que le premier de ces projets de répartition d'heures nous paraît le meilleur.

\* \* \*

Quant au manuel, tous les maîtres reconnaissent l'heureuse innovation qu'a été celle de l'Almanach du P. Girard et ses nombreux mérites.

Ce manuel est-il suffisant pour le cours de perfectionnement ? Nous le croyons surtout quand on saura qu'on prépare pour l'année prochaine une édition spéciale pour les jeunes gens. Mais qu'on apporte alors le plus grand soin dans sa rédaction et surtout qu'on y suive au point de vue des diverses branches, un plan nettement établi qui nous a semblé faire défaut jusqu'ici.

L'agenda 1921 nous a paru inférieur à ses devanciers, dit un maître, sur bien des questions. La partie calcul, par exemple, ne possédait aucune gradation. Pourquoi s'obstiner à encadrer des problèmes en forme de série, dont le n° 4 est souvent aussi compliqué que le n° 1 ? C'est un recueil de problèmes. N'y aurait-il pas lieu d'y traiter chaque année une ou deux parties intéressantes avec un peu de théorie et des applications pratiques ? Les chapitres de lecture sont souvent trop difficiles, surtout pour les sections inférieures.

Cependant, plusieurs maîtres souhaitent que l'élaboration d'un livre approprié

à nos cours soit mis à l'étude, que nos cours soient abonnés par les soins des communes à une revue agricole, industrielle ou commerciale et que le *Bulletin pédagogique* contienne, pendant la durée des cours et même pendant toute l'année, une partie pratique spéciale aux cours de perfectionnement, partie dans laquelle on traiterait des sujets d'actualité concernant l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'économie sociale, les événements politiques, etc.

Il serait avantageux de doter les sections agricoles de quelques instruments permettant, par exemple, de se livrer à quelques travaux de nivellement, d'arpentage, etc., ainsi que d'un petit musée d'histoire naturelle.

Les cours commerciaux ou industriels posséderont, tout au moins, les pièces et formulaires les plus usités ; les diverses administrations pourront en fournir en grand nombre.

## F

Quelle attitude doit prendre le maître vis-à-vis de ses élèves, dans ses leçons et dans ses rapports avec eux ?

Au cours de perfectionnement, le jeune homme doit être considéré comme le citoyen de demain. Dans nos campagnes surtout, il est enclin à un laisser-aller frisant parfois la grossièreté ; il croit volontiers se rendre intéressant par une certaine trivialité dans la tenue et dans le ton. L'attitude de l'instituteur sera celle d'un maître et d'un ami. Tout en lui doit inspirer la confiance et le respect. Il se rappellera que le jeune homme est susceptible et que l'on ne traite pas l'élève de 17 à 18 ans comme le bambin de 10 ans. De la fermeté tempérée par la charité chrétienne, de la ponctualité, de l'égalité d'humeur, une bienveillance exempte de familiarité, voilà les qualités qui dicteront l'attitude du bon maître en face de ses élèves. Point d'emportements soudains, de longues et ennuyeuses réprimandes émaillées d'allusions blessantes. Si un avertissement devient nécessaire, il doit être bref, motivé par l'intérêt de l'élève et de celui de ses condisciples. Le maître conservera ainsi toute sa dignité et forcera son jeune auditoire au respect.

Le règlement scolaire ne nous paraît plus, pour le cours de perfectionnement, en harmonie avec les besoins actuels. N'y aurait-il pas lieu de le modifier ?

Mais n'oublions pas que l'indiscipline est fille de l'ennui. La bonne marche d'un cours dépendra de l'intérêt que le maître saura éveiller par un enseignement vif, attrayant et d'une *utilité évidente*.

## G

Quelle influence le maître peut-il exercer sur ces jeunes gens, dans son enseignement et en dehors de cet enseignement ?

L'influence du maître sur les jeunes gens est, en réalité, bien restreinte ; ils ont hâte de s'émanciper et d'échapper à la tutelle du magister. Plus tard, la vie les assagira et ils reconnaîtront alors volontiers les erreurs de leur jeunesse.

Pourtant, un maître avisé peut exercer une influence bienfaisante sur le caractère du jeune homme. Il doit s'intéresser à ses travaux, à ses projets d'avenir. D'entente avec les parents, il l'orientera dans le choix de sa profession, il l'encouragera dans ses hésitations, le guidera dans les passages difficiles de la vie. Mais pour cela, il faut que le maître ait capté la *confiance* de l'élève.

Avec du tact, il découvrira peut-être des misères cachées, des chagrins étouffés. Plus le jeune homme sera isolé ou pauvre, plus cette sollicitude sera grande. Pourquoi le maître ne se ferait-il pas son médiateur auprès des autorités communales afin que celles-ci fassent les sacrifices nécessaires pour lui procurer

une situation convenable ? Combien de jeunes gens ont leur avenir brisé parce que personne ne s'est trouvé là au moment opportun pour leur tendre une main secourable !

Engageons nos jeunes gens à faire partie des sociétés établies dans la localité et qui travaillent au bien-être général ; poussons-les à faire partie, là où ils existent, du patronage ou du Cercle d'études ; obtenons la collaboration des autorités locales, parfois trop désintéressées de la formation morale des jeunes gens.

Et maintenant, il nous reste à remercier cordialement les collaborateurs qui, malheureusement trop rares, ont apporté leur précieuse contribution ; à eux revient tout le mérite que ce modeste travail pourrait avoir. Nous allons tous apporter à la tâche vaste, difficile et bien souvent délicate qui nous attend, tout notre zèle et notre activité pour former, par une solide éducation religieuse et civile, des hommes, des citoyens et des chrétiens, des hommes pour la société, des citoyens pour la patrie, des chrétiens pour l'Eglise.

Bulle, 15 mai 1921.

FERNAND RUFFIEUX.

---

## CONCLUSIONS

1. Jusqu'ici les cours de perfectionnement ont trop eu pour objectif principal la préparation aux examens de recrues. Cependant, nos cours ont porté de bons fruits aussi. Leur orientation peut et doit rester la même ; il suffit de les adapter, en les simplifiant, à la situation actuelle. *Simplification* et *adaptation* du programme des cours de perfectionnement aux besoins actuels de la vie : telles seront les deux idées générales qui doivent présider à cette réforme. *Les matières enseignées auront d'autant plus de valeur qu'elles trouveront une application plus fréquente dans la vie de l'individu.*

2. La suppression des examens de recrues nous a laissés dans un certain désarroi. Les examens sont un puissant moyen de progrès et l'on devrait sérieusement envisager leur rétablissement, mais plutôt au point de vue *cantonal* que *fédéral*.

3. L'enseignement religieux est nécessaire au cours de perfectionnement.

Les instituteurs avaient vu inaugurer avec une vive satisfaction les cours de religion d'une demi-heure à la fin de la leçon hebdomadaire. Ils désirent vivement les voir reprendre au plus tôt.

4. La lutte contre les tendances néfastes qui guettent notre jeunesse ne deviendra vraiment fructueuse que le jour où la famille, les autorités et l'école uniront leurs efforts. L'exemple sera dans cet enseignement le meilleur, puis viendra l'enseignement occasionnel ; on pourrait aussi organiser des conférences données par le prêtre ou le médecin sur la grande et toujours actuelle question de l'alcoolisme, sur les problèmes sociaux de l'organisation du travail, des institutions de prévoyance, des rapports entre patrons et ouvriers et même de



l'hygiène générale et sexuelle, de l'éducation de la pureté et de la culture physique.

5. Les cours de perfectionnement doivent avoir simplement une *tendance professionnelle*.

6. Langue maternelle, calcul et comptabilité, branches civiques resteront l'ossature de la nouvelle organisation. Antialcoolisme, enseignement moral et social, agriculture et hygiène seront les branches secondaires qui, les unes, feront l'objet d'un enseignement occasionnel, qui, les autres, devraient être l'objet d'un enseignement spécial.

7. Les diverses branches devront s'adapter au milieu de l'élève. En rédaction, on s'occupera surtout de correspondance ; en calcul, on devra désormais enseigner régulièrement la comptabilité. Dans les branches civiques, une réforme est surtout urgente. En géographie, supprimons la récitation de ces longues listes de noms divers ainsi que la carte muette, pour étudier surtout les contrées les plus rapprochées et apprendre à observer une carte. En histoire, étudions l'histoire locale, régionale et cantonale ; diminuons le programme d'histoire ancienne pour nous attacher surtout aux grands faits, aux grandes périodes et aux événements contemporains. En instruction civique, simplifions notre enseignement et choisissons comme thème de nos leçons des actualités, commentaires d'événements du jour, votations, élections, etc.

8. Les professions les plus diverses ont besoin d'une certaine somme de connaissances élémentaires communes et l'école primaire doit, avant tout, former des hommes et des citoyens. Cependant, on peut donner à l'enseignement une tendance professionnelle commencée au cours supérieur de l'école primaire et qui, poursuivie aux cours de perfectionnement, les met en harmonie avec le milieu de l'élève.

9. En matière agricole, les écoles régionales remaniées et mieux adaptées pourront rendre d'excellents services. La loi du 19 décembre 1919 sur l'enseignement agricole prévoit la création d'une section agricole pour les élèves des cours complémentaires. Cet enseignement sera donc établi dans nos cours. On pourrait donner une conférence au début du cours et celle-ci servirait de base à l'enseignement de l'hiver.

10. Au point de vue industriel et commercial, on propose comme nouvelles branches le dessin et la langue allemande. En tout cas, on fera une large place à la comptabilité et à la correspondance commerciale. En géographie, on s'attardera davantage à l'industrie et au commerce de la Suisse.

11. Au point de vue de l'hygiène, relevons l'intéressante initia-

tive prise à Fribourg où l'on a commencé à donner des conférences sur divers sujets moraux ou sociaux.

12. Le nouveau programme devra présenter progressivement les matières et les spécialiser. Il sera réparti sur trois ans. Les élèves seront, autant que possible, groupés d'après *la profession*. Tous les cours devront se donner le jour ; il y aurait avantage de rapprocher les séances et de les répartir sur un temps moins long. L'Almanach du P. Girard doit être conservé, mais établi avec beaucoup de soin et sur un plan rigoureux. Cependant, plusieurs maîtres souhaitent l'élaboration d'un manuel approprié. Le journal rendra de grands services et chaque section pourrait être abonnée à une revue agricole, industrielle ou commerciale.

13. Le maître considérera l'élève des cours de perfectionnement comme le citoyen de demain. Point d'emportements soudains, de longues et ennuyeuses réprimandes émaillées d'allusions blessantes. La bonne marche d'un cours dépendra de l'intérêt que le maître saura éveiller par un enseignement vif, attrayant et d'une *utilité évidente*.

14. Le maître s'intéressera aux travaux, aux projets d'avenir du jeune homme ; d'entente avec les parents, il l'orientera sur le choix de sa profession. Il l'engagera à faire partie des sociétés locales, des patronages, cercles d'études, etc., travaillant au bien-être général. Il cherchera la collaboration des autorités.

## VI<sup>me</sup> arrondissement

Rapporteur : M. Collomb, à Lussy.

Ont fourni des travaux :

### MM.

Abriel François, Le Châtelard.  
Abriel Joseph, Massonnens.  
Chenaux Louis, Promasens.  
Dénervaud Joseph, Romont.  
Descloux Etienne, Chavannes-les-Forts.  
Dessarzin Philippe, Villaz-Saint-Pierre.  
Eggerswyler Fidèle, Châtonnaye.  
Grandjean Joseph, Romont.  
Jungo Joseph, Prez-vers-Siviriez.  
Maillard Henri, Estévenens.  
Monnard Antoine, Esmonts.  
Morel Joseph, Romont.  
Page Joseph, Sommentier.  
Perroud Antoine, Berlens.  
Pittet Pierre, Mézières.

### MM.

Python Jules, Hennens.  
Renevey Eugène, Grangettes.  
Rey Arthur, Ursy.  
Rossier Lucien, Chapelle.  
Rossier Henri, Ecublens.  
Rotzetter Pierre, Billens.  
Rotzetter Joseph, Chavannes-sous-Orsonnens.  
Roggo Louis, Vuarmarens.  
Schneuwly Théophile, Villarsiviriaux.  
Schorro Emile, Siviriez.  
Sudan Pierre, La Joux.  
Vauthey Firmin, Vuisternens-devant-Romont.  
Vial Vincent, Villariaz.  
Vollery Alfred, Villarimboud.  
Wicht Pierre, Torny-le-Grand.



#### IV<sup>me</sup> arrondissement (Section B)

Rapporteur : M. Plancherel, à Essert.

Ont fourni des travaux :

##### MM.

Barras J., Onnens.  
Bavaud J., Lossy.  
Bæriswyl O., Cormérod.  
Berset F., Zénauva.  
Biolley, Courtion.  
Bailly F., Avry-sur-Matran.  
Chappuis E., Cressier.  
Fragnière P., Cutterwyl.  
Gremaud J., Belfaux.  
Gumy H., Corpataux.  
Gachoud F., La Corbaz.  
Gumy P., Autafond.  
Loup R., Courtepin.  
Michel, Autigny.  
Marro, Villarlod.

##### MM.

Pasquier J., Treyvaux.  
Passaplan L., Corminboeuf.  
Sansonnens, Wallenried.  
Rey Louis, Farvagny.  
Rey Louis, Cottens.  
Sautaux Jules, Posieux.  
Tinguely G., Villarsel.  
Sudan Cyprien, Villarepos.  
Sudan Louis, Matran.  
Rossier Léon, Praroman.  
Vaucher M., Rueyres-Saint-Laurent.  
Vez A., Estavayer-le-Gibloux.  
Vollery, Vuisternens-en-Ogoz.  
Wicht, Barberèche.

#### VII<sup>me</sup> arrondissement

Rapporteur : M. Musy, à Semsales.

Ont fourni des travaux :

##### MM.

Berset A., Remaufens.  
Both J., Châtel-Saint-Denis.  
Frère Bovet Jules, Attalens (régionale).  
Chammartin II., Vaulruz.  
Frère Charbonnier J.-L., Attalens.  
Descloux Hubert, Rueyres-Treyfayes.  
Droux J., Saint-Martin.  
Frère Excoffon Claudius, Attalens.  
Gauderon Denis, Bouloz.  
Grandjean Félix, Grattavache.  
Jacob Henri, Granges.  
Jaquet Louis, Maules.  
Magnin Jules, Vuadens.

##### MM.

Maradan Louis, Progens.  
Monney Jules, Semsales.  
Pachoud Amédée, Tatroz.  
Pauly André, Bossonnens.  
Pauly Alphonse, Vuadens.  
Perrin Henri, Romanens.  
Pfulg Calybite, Le Crêt.  
Pythoud Amédée, Fiaugères.  
Robadey Louis, Châtel-Saint-Denis.  
Schrøter Emile, Châtel-Saint-Denis.  
Seydoux Marius, Porsel.  
Thorin Joseph, Sâles.

**V<sup>me</sup> arrondissement**

Rapporteur : M. F. Ruffieux, à Bulle.

Ont fourni des travaux :

MM.

Andrey, Avry-devant-Pont.  
Bertschy, Charmey.  
Borcard, Hauteville.  
Brunisholz, Enney.  
Chavaillaz, Morlon.  
Grandjean, Pont-en-Ogoz.

MM.

Marchon, La Roche.  
Ruffieux Camille, Châtel-Crésuz.  
Ruffieux L<sup>s</sup>, La Tour-de-Trême.  
Terrapon, La Roche.  
Thorimbert, Montbovon.  
Vial, Villars-sous-Mont.

**IV<sup>me</sup> arrondissement (Section A)**

Rapporteur : M. Coquoz, Fribourg.

